

AR Prefecture

024-200040889-20250908-2025_058-DE

Reçu le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu la présentation du rapport par le Président,

Considérant que par délibération en date du 16 juin 2025, le conseil communautaire a délibéré pour fixer les tarifs d'accès au service pour les accueils périscolaires,

Que la Caisse d'Allocations Familiales demande à ce que l'accueil périscolaire du midi fasse l'objet d'une tarification différenciée du prix du repas,

Que cette nouvelle demande amène à revoir les tarifications adoptées en juin 2025.

Considérant que la progressivité en fonction du quotient familial doit être maintenue et le temps du midi doit faire l'objet d'une facturation aux familles séparée du prix des repas,

Qu'il est proposé de reprendre la grille des tarifications de la manière suivante :

Tranche mensuelle de Quotient Familial	Accueil du MATIN	Accueil du MIDI	Accueil du SOIR
0 à 1000	0.55 €	0.15 €	1.05 €
1001 à 1200	0.60 €	0.20€	1.10 €
1201 à 1500	0.65 €	0.25€	1.15 €
Au-dessus de 1501 ou QF non communiqué par la famille	0.70 €	0.30€	1.20€

Que la tarification concerne l'ensemble de la plage horaire du temps d'accueil.

Que pour les familles, cette répartition sur 3 temps permet de proposer un coût égal ou légèrement inférieur par rapport aux couts précédemment envisagés pour une famille utilisant l'ensemble des services,

Que pour les familles utilisant uniquement le service de la cantine et du périscolaire à midi, le prix repas + accueil périscolaire du midi reste inférieur ou égal au prix du repas appliqué antérieurement à savoir 2.94 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la grille de tarification pour l'accueil périscolaire telle que présentée.

Tranche mensuelle de Quotient Familial	Accueil du MATIN	Accueil du MIDI	Accueil du SOIR
0 à 1000	0.55 €	0.15 €	1.05 €
1001 à 1200	0.60 €	0.20€	1.10 €
1201 à 1500	0.65 €	0.25€	1.15 €
Au-dessus de 1501 ou QF non communiqué par la famille	0.70 €	0.30€	1.20€

- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme au siège de la communauté

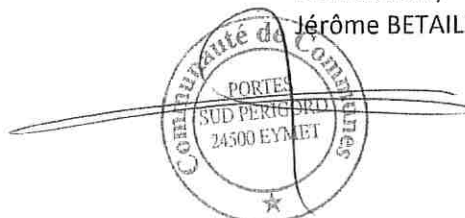
Reçu en Ss-Préf le

Publié ou notifié le

Certifié exécutoire

Le Président,

Jérôme BETAILLE.



AR Prefecture

024-200040889-20250908-2025_058-DE

Reçu le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PORTES SUD PERIGORD

23 Avenue de la Bastide

24500 EYMET

Tél 05-53-22-57-94

EXTRAIT DU REGISTRE **2025-058**
DES DELIBERATIONS**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ****Le 08 SEPTEMBRE 2025 à 19 H 30**Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni salle de la mairie à PLAISANCE
sous la présidence de M. Jérôme BETAILLEEn exercice 40
Présents 28
Pouvoirs 6
Votants 34Date de convocation : 02 SEPTEMBRE 2025

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY - Excusé	<u>BOISSE</u> -M Fabrice DESSAGNE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE - Excusé
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE + 1 pouvoir -Mme Mayia BISCAY + 1 pouvoir -M. Jérôme LOUREC +1 pouvoir -Mme Mélanie KLEIBER - Excusée -M. François LEMAIRE - Excusé -Mme Myriam LESCURE – Excusée -M. Gilles BERGOUIGNOUX - Absent -Mme Annie LANDAT -M. Xavier THEVENET - Absent -M. Maurice BARDET -Mme Viviane LAGENE BRE -M. Henri DELAGE - Absent	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN - Excusé	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL - Excusé -Mme Anne Marie FONTAYNE + 1 pouvoir
<u>FONROQUE</u> -Mme Lucie GRELON	<u>ISSIGEAC</u> -M. J-Claude CASTAGNER - Excusé -Mme Françoise DUBOIS -M. Sébastien DELMARES - Excusé	<u>MONMADALES</u> -M. Serge TABOURET
<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE	<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC
<u>PLAISANCE</u> -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> -M. Daniel TOUPANCE	<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES
<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -M. Pascal MARTY	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -Moise LABONNE	<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO
<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	<u>ST-JULIEN-INNOCEANCE-EULALIE</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL + 1 pouvoir	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -Mme Béatrice ROUSSELY + 1 pouvoir
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. David HILAIRE
<u>SINGLEYRAC</u> -Mme Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

OBJET - TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES